



Enquête publique décidée par arrêté préfectoral du 17 janvier 2024

## Département de la Charente-Maritime

COMMUNE DE LA CLOTTE

**Enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, d'un poste combiné et d'une clôture par la société SA NEOEN**

### CONCLUSIONS MOTIVÉES

REÇU A LA PREFECTURE

15 AVR. 2024

CHARENTE-MARITIME

### RAPPEL DU CONTEXTE

La SA NEOEN dont l'activité porte sur le développement des installations de production d'énergie solaire, éolienne ou de stockage a établi, avec l'accord du propriétaire des terrains, un projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de La Clotte au sud de la Charente-Maritime. Sur une surface d'environ 7,76 ha clôturée l'objectif serait de positionner 11 000 modules photovoltaïque d'une puissance unitaire de 550 Wc reposant sur des supports en acier galvanisé, inclinés au sud à 2,20m du sol au point le plus bas.

La puissance totale annuelle de ce parc dépassant 1MWc l'obtention du permis de construire est soumise à étude d'impact, avis de la MRAe et à enquête publique.

La particularité de ce projet réside dans le fait qu'il permettrait à une exploitation en GAEC dont le siège est à 700m du site projeté, de faire pâturer des bovins dans l'espace clôturé. Le projet agricole est présenté comme une manière de développer et de pérenniser l'exploitation, d'augmenter la valorisation des productions pour dégager deux revenus supplémentaires.

Outre les exploitants agricoles, la SA NEOEN a travaillé ce projet avec Monsieur le Maire de La Clotte qui a engagé sa commune dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme qui remplacera la carte communale et devra être compatible avec le SCoT de la communauté de communes de Haute Saintonge et le SRADDET de Nouvelle Aquitaine qui dans sa Règle 30, encourage le développement de production d'énergie photovoltaïque dans les espaces déjà artificialisés « sans écarter les unités agri-voltaïques ».

Toutefois il semble que le projet s'est élaboré dans une relative confidentialité jusqu'à la décision préfectorale d'ouverture de l'enquête publique que j'ai été amené à conduire suivant une décision du Président du Tribunal Administratif de Poitiers.

L'enquête elle même s'est déroulée dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral.

Dés la première permanence en mairie de La Clotte, il m'est apparu que la situation n'était pas tout à fait aussi simple ce qui m'amène à en décliner mes conclusions de la manière suivante :